



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction
Cellule Développement Durable**

Gap, le **14 SEP. 2023**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE FREISSINIÈRES**

Par arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-60 du **14 SEP. 2023**, il sera procédé sur le territoire de la commune de FREISSINIÈRES :

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection des captages de Malafouasse, des Roures, du Mas des Rousses et du Radier pour l'alimentation en eau potable de la commune de Freissinières ;
- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains constituant les périmètres immédiats et grever de servitudes ceux situés à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée.

Le public pourra consulter le dossier au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera **du 16 octobre au 15 novembre 2023 inclus**, en mairie de FREISSINIÈRES – Les Ribs - 05310 FREISSINIÈRES, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit :

- **lundi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,**
- **mardi, de 8h30 à 12h00,**
- **mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,**
- **jeudi, de 8h30 à 12h00.**

Le commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie de FREISSINIÈRES les jours et heures ci-dessous mentionnés :

- **le lundi 16 octobre 2023, de 9h00 à 12h00,**
- **le jeudi 02 novembre 2023, de 9h00 à 12h00,**
- **le mercredi 15 novembre 2023, de 13h30 à 16h30.**

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, il pourra de même les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de FREISSINIÈRES.

Monsieur Pierre DELPRAT, Directeur Adjoint de l'URSSAF retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de FREISSINIÈRES et à la Préfecture des Hautes-Alpes.

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de FREISSINIÈRES.

Le préfet statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes

Benoit ROCHAS